Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 19 Octobre 1892. No. 2.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LA MARE AU SORCIER

Quand j'étais enfant—tout petit enfant — mon père loua, une année, un cocher du nom de Napoléon Fricot, qui eut, plus tard, son moment de notoriété dans le pays.

Compromis comme complice, dans le procès retentissant d'Anaïs Toussaint, qui fut condamnée à mort—en 1856, je crois—pour avoir empoisonné son mari, dans le faubourg Saint-Roch, à Québec, il eut la chance, s'il n'échappa point aux cancans, d'échapper au moins à la cour d'assises.

Le pauvre diable devait être innocent d'ailleurs.

Je ne l'exornèrerais point aussi facilement du soupçon d'avoir fait un doigt ou deux de cour à la jolie criminelle ; le gaillard était — dans l'infériorité de sa condition— une espèce de rêveur poétique très susceptible de s'empêtrer dans une intrigue amoureuse ; mais, j'en répondrais sur ma tête, il était incapable de prêter la main à un crime.

Je ne sais pas ce qu'il est devenu, mais j'aime à lui rendre ce témoignage.

La question est, du reste, parfaitement étrangère à mon récit, et je n'y fais allusion qu'incidemment.

Il y avait, en face de notre écurie, un vieil orme fourchu, dont les branches pendantes descendaient jusqu'au ras du sol.

Les jours de soleil surtout, quand son service lui laissait des loisirs—ce qui arrivait souvent—Napoléon Fricot y grimpait, s'asseyait au point de jonction, à quatre ou cinq pieds de terre ; et là, dans le frissonnement des feuilles et les alternatives fuyantes des ombres et de la lumière, il composait des ballades et des complaintes, qu'il me chantait le soir, d'une voix très douce et mélancolique.

Souvent j'allais m'asseoir sur une des racines du colosse, et alors le poète rustique lâchait le fil de ses rêveries pour me conter des histoires.

Comme tous les campagnards de sa classe et de son instruction, il était fort superstitieux.

Il croyait aux revenants, aux loups-garous, aux chasses-galeries, mais surtout aux feux-follets. Il prononçait *fifollets*.

M'en a-t-il conté des histoires tragiques de pauvres diables égarés par les artifices de ces vilains esprits chargés par le démon d'entrainer les bons chrétiens hors des droits sentiers !

Laissez-moi vous en raconter une.

—Les fifollets, disait-il, ne sont point, comme le croient les gens qui ne connaissent pas mieux, des âmes de trépassés en quête de prières.

" Ce sont des âmes de vivants comme vous et moi, qui quittent leur corps pour aller rôder la nuit au service du démon.

" Quand un chrétien a été sept ans sans faire ses pâques, il court le loup-garou, chacun sait ça.

" Eh ben, quand il y a quatorze ans, il devient fifollet.

" Il est condamné par Satan à égarer les passants attardés.

" Il entraîne les voitures dans les ornières, pousse les chevaux en bas des ponts, attire les gens à pied dans les fondrières, les trous, les cloaques, n'importe où, pourvu qu'il leur arrive malheur."

C'est à l'appui de cette théorie que Napoléon Fricot racontait l'histoire en question.

La chose était arrivée dans une paroisse des environs de Kamouraska,—du diable si je me souviens quelle paroisse c'était, par exemple.

Son oncle, un nommé Pierre Vermette, qui résidait tout près de l'église—un " habitant riche " —avait engagé pour ses travaux un garçon de ferme étranger à la " place."

C'était un grand individu de trente et quelques années, solide et vigoureux, qui venait " de par en bas,"—un Acadien, selon les probabilités, vû qu'il parlait " drôlement." Il disait *oun houmme* pour un homme, il *faisions beng biau* pour il fait bien beau.

Il y avait, en outre cette particularité, qu'on ne le voyait jamais ni à la messe ni à confesse ; et, par extraordinaire, nul ne lui connaissait d'amoureuse dans le canton. Jamais il n'allait " voir les filles," selon l'expression du terroir.

Ce n'était pas naturel, on l'avouera.

Pas l'air méchant, mais un caractère " seul." Le soir, quand les autres " jeunesses " s'amusaient, il se rencoignait quelque part et fumait sa pipe en " jonglant."

Quelques-uns avaient remarqué que, dans ces moments-là, les yeux du garçon de ferme avaient un éclat tout à fait extraordinaire, et qu'il lui passait, droit entre les deux sourcils, des lueurs étranges.

" Un individu à se méfier," comme on disait.

A part cela, il était rangé, bon travailleur,—exemplaire. Il ne sortait jamais.

Excepté, pourtant, le samedi soir—dans la nuit. Le samedi soir, vers onze heures et demie, quand tout le monde était couché, le gros terreneuve chargé de la garde des bâtiments, faisait entendre un long hurlement plaintif, comme s'il eût " senti le cadavre," et, réveillés en sursaut, les gens de la ferme se signaient et récitaient un *ave* pour les " bonnes âmes."

C'est alors qu'on constatait l'absence de l'Acadien qui ne rentrait que sur le matin, le pas lourd, la démarche hésitante, et se jetait, disait-on, sur son lit comme un homme " en fête."

Il ne pouvait guère être ivre cependant : point de cabarets dans l'endroit ; et puis l'homme avait horreur de toute liqueur forte.

N'allant point à la messe, il dormait la grasse matinée du lendemain et profitait de l'absence des gens de la maison pour préparer son déjeûner lui-même.

Avec quoi ? On n'avait jamais pu savoir.

On l'avait surpris à cuisiner une espèce de friture, ni chair ni poisson, qui n'avait l'air de rien de connu, et dont personne ne put jamais deviner la nature.

C'était un mystère.

Où allait-il ainsi une fois par semaine ?

Que faisait-il ?

Quel était le but de ces pérégrinations nocturnes ?

En quoi consistait cet étrange déjeûner ?

Ceux qui osèrent l'interroger là-dessus n'y revinrent pas deux fois. Il leur lança un regard accompagné d'un grognement sourd qui les rendit plus discrets, sinon moins intrigués.

En somme, ses allures n'étaient pas celles d'un chrétien ordinaire, et cela commençait à faire jaser.

On parlait de sortilèges, de sabbat, de rendez-vous macabres, de loups-garous, que sais-je ? Chacun comprend jusqu'où peuvent aller les cancans, une fois sur cette corde-là.

Il ne fut bientôt plus question dans toute la paroisse, que du " sorcier à Pierre Vermette."

Les passants s'arrêtaient à la dérobée pour le regarder travailler au loin dans les champs.

Quand on le rencontrait sur la route, les hommes détournaient la tête, les femmes se faisaient une petite croix sur la poitrine avec le pouce, et les enfants enjambaient les clôtures pour " piquer " à travers les clos.

Et puis on l'accusait d'avoir le mauvais œil.

Si une vache tombait malade, si les poules refusaient de pondre, si une barattée de beurre tournait, le sorcier à Pierre Vermette était la cause de tout.

La réprobation publique s'attaquait même au fermier.

Pourquoi gardait-il ce mécréant à son service ?

Un bon paroissien, craignant Dieu, ne devait avoir aucun rapport avec les suppots de Satan. Il s'en repentirait bien sûr.

La fille de Nazaire Tellier n'était-elle pas morte de la " picote," parce qu'elle avait dansé avec un étranger qui s'était mis à table sans faire le signe de la croix ? C'était là un fait connu de tout le monde.

Un " coureux de nuit " comme ça ne pouvait qu'attirer la malechance sur tout le village.

—Mon pauvre oncle Vermette, —je laisse ici Napoléon Fricot s'exprimer directement, — mon pauvre oncle Vermette sentait bien qu'il aurait dû renvoyer son engagé.

Mais il y avait un marché ; et c'était encore de valeur, un si bon travaillant, sobre, tranquille, pas bâdreux, toujours le premier à la besogne et pas dur d'entretien !

A part le drôle de comportement qu'on lui reprochait, il n'avait pas de défauts.

Cependant il faut bien songer à son âme tout de même, et mon oncle se promit de watcher l'individu, et de découvrir à tout prix le secret de ses escapades du soir.

Comme de fait, le samedi arrivé, il fit semblant de se coucher à la même heure que de coutume, et alla se mettre au guet derrière une corde de bois qui faisait clôture au coin de la maison.

Là, il attendit.

Un peu avant les minuit, la porte s'ouvrit ; et, comme le temps était assez clair, mon oncle vit l'Acadien descendre le perron tout doucement, et traverser le chemin, après avoir jeté un coup d'œil défiant autour de lui.

Il portait à la main comme manière d'un petit sac, et marchait la tête baissée, l'air inquiet, en sifflotant, du bout des lèvres, suivant son habitude, quelque chose de triste qu'on ne connaissait pas.

A une dizaine d'arpents, sur la terre de mon oncle Vermette, il y avait une espèce de petit marais —une grenouillère, comme on appelle ça par chez nous — qui croupissait sous des flaques verdâtres, au milieu de vieux saules tortus-bossus et de grosses talles d'aulnes puantes.

On n'aimait pas à rôder dans ces environs-là, la nuit, vu qu'un quêteux que personne n'avait jamais vu ni connu y avait été trouvé noyé l'année des Troubles.

Il avait les pieds pris dans les joncs ; sans cela, on ne l'aurait jamais découvert, tant la mare était profonde et sournoise.

C'est de ce côté que mon oncle vit l'Acadien se diriger.

Il sortit aussitôt de sa cachette, le suivit de loin, et le regarda aller tant que la noirceur lui permit de l'apercevoir.

Mais quand il eut vu le grand diable disparaître sous les saules du marais, la souleur le prit et il s'en revint à la maison.

Le lendemain, pendant la grand'messe, le bonhomme se reprocha son manque de courage, et jura bien d'être moins peureux le samedi d'après.

L'heure venue, il était embusqué de nouveau derrière la corde de bois. Seulement, sûr et certain que c'était la fraîche qui l'avait tant fait frissonner la première nuit, il s'était bien enveloppé cette fois dans une de ses grosses couvertes de laine grise qu'on jette sur les chevaux en hiver ; et, bien assis, le dos accoté comme il faut, il se laissa aller à sommeiller légèrement, en attendant son homme.

Tout se passa comme le samedi précédent, si ce n'est que mon oncle—qui n'était pas un poltron, comme vous allez voir—suivit cette fois le rôdeur de nuit jusqu'à la grenouillère.

Là, la noirceur était si épaisse qu'il le perdit de vue.

Le vieux ne se découragea point. Avec le moins de bruit possible, il s'enfonca lui-même sous les branches, et arriva au bord de l'étang vaseux.

Pas un coassement de grenouille, pas un sifflement de crapaud ; c'était preuve qu'il y avait là quelqu'un avant son arrivée. Pas difficile de deviner qui.

Mon oncle s'accroupit et fit le mort.

Tout à coup, il aperçut une petite lueur qui remuait tout près de terre, de l'autre côté de la marre.

—Un drôle d'endroit pour venir fumer sa pipe ! fit à part lui mon oncle Vermette.

Et puis tout haut :

—Jacques ! qu'il dit.

J'ai peut-être oublié de vous l'apprendre, l'Acadien s'appelait Jacques.

Et voyant qu'en ne répondait rien :

—Jacques ! répéta-t-il un peu plus fort.

Même silence.

—Jacques !... A quoi sert de faire le farceur ? je sais bien que t'es là ; réponds donc !

Point de réponse.

—Es-tu bête, Jacques ! reprit mon oncle Vermette C'est moi, le bourgeois. Je sais bien ous'que t'es ; je sors de te voir allumer ta pipe. Tu peux parler, va !

Motte !

Cela commençait à devenir épeurant ; mais, je l'ai dit, le bonhomme était pas aisé à démonter, et quand il avait une chose dans la tête, c'était pour tout de bon.

—J'en saurai le court et le long, se dit-il.

Et il se mit à suivre avec précaution le bord de l'étang.

La petite lumière qui aurait pu le guider, était disparue ; mais connaissait les airs, et comme personne ne se serait sauvé sans faire du bruit, il ne pouvait manquer de rejoindre l'individu quelque part.

En effet, le vieux n'avait pas marché deux minutes, qu'il trébuchait sur le corps de quelqu'un étendu en plein sur le dos dans l'herbe.

—Hein !... fit-il en reprenant son aplomb avec un certain frisson dans le dos—ce qui était bien naturel ; qu'est-ce que c'est que ça ?

Mais à la lueur des étoiles il eut bientôt reconnu Jacques.

—Allons, qu'est-ce que tu fais donc là, dit-il, grand nigaud ? Y a-t-il du bon sens de venir se coucher ici à des heures pareilles ? Voyons, lève-toi ; c'est comme ça qu'on attrape des rhumatismes et des maladies de poumons. Une drôle d'idée de dormir dans les champs en pleine nuit ! Allons, ho !... lève-toi, imbécile ! et à la maison, vite !

Mais il avait beau jacasser, pas de réponse.

On n'entendait tant seulement pas un souffle.

—Voyons donc, espèce de cancre, vas-tu écouter, une fois ! reprit le bonhomme en poussant Jacques du pied.

Jacques ne bougea pas.

—Dors-t-il dur, cet animal-là ! fit mon oncle en prenant son domestique au collet, et en le secouant comme un pommier. Allons, lève-toi ou je cogne.

Mais Jacques ne remuait pas plus qu'une bête morte.

Le père Vermette ne savait trop quoi penser.

—En tous cas, dit-il, puisque tu veux absolument dormir là, tiens ! prends ça pour te préserver du serein.

En même temps il lui jetait la grosse couverte dont il s'était lui-même enveloppé les épaules pour passer la nuit dehors.

Mais, comme il se baissait pour couvrir de son mieux la tête du dormeur, voilà qu'il entend quelque chose de terrible lui bourdonner aux oreilles :

—Buz !... buz !... buzzzz !...

Le bonhomme lève les yeux, jette un cri, perd l'équilibre et tombe à la renverse.

La lumière qu'il avait aperçue en arrivant était là qui voltigeait autour de sa tête, comme si elle avait voulu l'éborgner :

—Buz !... buz !... buzzzz !...

Mon oncle n'est pas un menteur, je vous le persuade. Eh bien, il prétend qu'un taon gros comme un œuf n'aurait pas silé plus fort.

La lumière était bleuâtre, tremblante, agitée.

Elle rougissait et pâlissait tour à tour, flambant par bouffées, comme une chandelle secouée par le vent.

Elle montait, descendait, rôdait autour de la tête de Jacques, puis revenait à chaque instant sur mon oncle, en faisant toujours entendre son buz !... buz !... effrayant.

Revenu à lui, le père Vermette sauta sur ses pieds, fit le signe de la croix et prit sa course en criant :

—Un fifollet ! je suis mort !

Mais la maudite lumière l'avait ébloui, et... plac !... voilà le bonhomme à quatre pattes dans l'eau.

Le fifollet—car c'était un fifollet en effet—avait changé la mare de place.

Heureusement qu'elle n'était pas dangereuse de ce côté-là.

Le bonhomme, après avoir placotté quelques instants, se repêche tant bien que mal, et clopinclopant, le visage noir de vase, les habits dégoûtants, la tête égarée, plus mort que vif, arrive au prsbytère, et raconte ce qui vient de lui arriver au curé réveillé en sursaut.

—Malheureux ! s'écrie celui-ci, vous avez peut-être envoyé une âme en enfer !... Vite, montrezmoi la route. J'espère qu'il ne sera pas trop tard, mon Dieu !

Et ils partirent tous deux presque à la course, mon oncle geignant et suant la peur, tandis que le curé récitait les prières des agonisants.

—Tenez, tenez, monsieur le curé, là ! fit le pauvre vieux tout essoufflé, en s'approchant de l'étang, et en désignant l'endroit où il avait vu Jacques endormi.

La petite lumière, devenue une simple lueur trouble, hésitante et blafarde, flottait en vacillant, comme la mèche d'un lampion qui s'éteint, et semblait haleter autour de la tête du dormeur, sur laquelle mon oncle avait jeté sa couverte.

Elle n'avait plus envie de faire buzzz !... j'en réponds.

—*A porta inferi libera nos Domine !* fit le prêtre en se signant.

Puis il s'approcha d'un pas ferme, se pencha, saisit le coin de la couverte et la tira rapidement à lui.

Psst ! La petite lumière disparut aussitôt dans la bouche de Jacques, qui s'éveilla tout à coup avec un cri de mort si terrible, que mon pauvre oncle ne revint à lui que le lendemain matin.

Au petit jour, on le trouva sans connaissance, blême comme un drap, et enveloppé dans sa couverte, derrière sa corde bois.

La preuve qu'il y avait du surnaturel dans l'affaire, c'est que les hardes du bonhomme ne portaient aucune trace de son plongeon dans la grenouillère.

Huit jours après, le pauvre vieux était encore au lit, avec une fièvre de chien.

Le curé, qu'on avait fait demander, prétendit ne rien savoir : les prêtres n'aiment pas à parler de ces cinq sous-là, c'est connu.

Quant à l'Acadien, on remarqua qu'il était un peu pâle, mais il travailla toute la semaine comme si de rien n'était.

Seulement, le samedi suivant, il sortit de nouveau sur les minuit, et ne reparut plus.

Des pistes toutes fraîches conduisaient du côté du marais.

On les suivit, mais tout ce qu'on trouva, ce fut, à côté d'une glissade dans la vase, un petit sac rempli de cuisses de grenouilles—qu'on fit brûler.

C'est depuis ce temps-là qu'on appelle l'étang à mon oncle Vermette : *La mare au Sorcier.*

LOUIS FRÉCHETTE.

L'HABITANT CANADIEN

On lit dans le journal des *Noces d'Or* :

" Dans la procession que la société Saint-Jean-Baptiste organise, au jour de la fête nationale, les enfants de la Nouvelle-France y trouvent leur place et les chars allégoriques y représentent tous les intérêts et toutes les aspirations.

" Peut-être même dépasse-t-on le but dans certains cas. Je n'aime pas, par exemple, qu'on représente le cultivateur canadien sous les traits d'un cavalier mal monté, portant bottes *sauvages*, ceinture fléchée et tuque du pays, soufflant au passant ses bouffées de tabac canadien et grimaçant comme un homme mis à la torture. Les cirques ont leurs bouffons, qu'ils en gardent le monopole. Dans les rangs de la société Saint-Jean-Baptiste la mascarade ne saurait être admise, et on ne doit pas offrir à la pitié des nôtres et à la risée des autres nationalités cette grande et belle figure de *l'habitant* canadien, ce roi incontesté du sol."

La remarque de M. Landry n'a que trop sa raison d'être ; et cette bouffonnerie devrait avoir fait son temps.

Le Manitoba.

Mercredi, 19 Octobre 1892

UN NOUVEAU MINISTRE

M. T. M. Daly, député de Selkirk aux Communes, a été assermenté lundi comme ministre de l'Intérieur, en remplacement de l'hon. Edgar Dewdney qui sera fait lieut-gouverneur de la Colombie Anglaise

Manitoba n'a pas encore eu, depuis son entrée dans la Confédération, de ministre dans le gouvernement central. Il est vrai que M. Dewdney était censé représenter tout l'Ouest; mais ici, on sera heureux de cette nomination. Un pays comme le nôtre retire toujours quelque chose de ces nominations. Un ministre, tout en s'occupant de l'intérêt général, est plus à portée de connaître les besoins, les exigences immédiates des siens. Et le département dont M. Daly prend la direction est le plus important pour le Nord Ouest: les terres, l'immigration, la surintendance des sauvages dépendent de ce ministère. L'on voit de suite ce que nous importe le choix du ministre titulaire du portefeuille de l'Intérieur.

M. Daly est un avocat de renom; il est conseil de la Reine; il était conseil dans un des célèbres procès de libelle Martin vs Luxton. Tout le monde se rappelle aussi la belle lutte qu'il a fait contre l'ex-procureur général en 1891, le battant par plus de 500 voix, quand il arrivait en campagne armé de toutes pièces de sa fameuse loi des écoles encore toute récente.

M Daly vient de Stratford, Ontario; il vint au pays en 1881. En 1882 il fut élu premier maire de Brandon. Depuis il a occupé plusieurs positions de confiance que lui ont remis ses concitoyens. Sa nomination est bien vue de tous.

Il a été assermenté lundi matin et entre en fonctions immédiatement.

Tout fait présager qu'il sera réélu par acclamation.

Nouvelles Politiques

Le gouvernement de Québec vient d'émettre les brefs pour l'élection de Matane et de Trois-Rivières.

L'appel nominal dans ces deux comtés aura lieu le 24 octobre, et le jour du scrutin est fixé au 3 novembre.

La vacance à Matane est occasionnée par la démission de M. Flynn qui avait été élu pour deux circonscriptions électorales et qui a opté pour Gaspé.

A Trois-Rivières, la bataille se fera entre les anciens adversaires: MM. Cooke et Normand.

* * *

M. Desjardins, député de L'Islet, a remis au président de la chambre des Communes, à Ottawa, sa démission comme député, pour accepter la position de greffier de l'assemblée législative, à Québec.

* * *

Le Dr S. Lachapelle, de Saint-Henri de Lévis, est le candidat conservateur dans Hochelaga pour les Communes. Ce siège est vacant par suite de la nomination de M. A. Desjardins comme sénateur.

* * *

Sir Alexandre Lacoste, juge en chef de la Cour du Banc de la Reine de la province de Québec et ancien président du Sénat, a été assermenté membre du conseil Privé, vendredi dernier. Ce titre est simplement honoraire, car sir Alexandre n'est pas appelé à faire parti de l'administration.

* * *

Le départ de Sir John Abbott et de l'hon. G. E. Foster n'empêche pas certains changements ministériels de s'effectuer, et il est plus que probable qu'un remaniement presque général se fera avant l'hiver, on parle toujours de la retraite du premier ministre et de l'avénement de Sir John Thompson, de l'hon. Meridith et même de l'hon. M. R. Angers, actuellement lieutenant gouverneur de Québec.

* * *

M. T. M. Daly, député de Selkirk, qui l'emportait par plus de cinq cents voix de majorité sur notre fameux Joseph Martin, à la dernière élection générale, est appelé à faire partie du gouvernement fédéral en remplacement de l'hon. M. Edgar Dewdney, nommé lieutenant-gouverneur de la Colombie Britannique.

La nomination de M. Daly à ce haut poste d'honneur sera bien accueillie par toute notre population, et nous espérons que son élection se fera sans oppsition. C'est la première fois que Manitoba est favorisé du choix d'un ministre fédéral et notre province devra être sensible à cet honneur.

* * *

A Québec les procès se multiplient et plusieurs causes sont déjà à se plaider devant les assises criminelles. MM. Honoré Mercier, Charles Langelier et Ernest Pacaud subissent les procès qui ont été intentés contre eux pour les faits déjà connus du public. Les grands jurés ont trouvé matière à procès et les petits jurés auront à déclarer les accusés coupables ou non coupables, suivant la preuve qui pourra être faite. C'est un événement bien triste que celui de voir ainsi traduits au banc criminel des hommes qui ont occupé de si hautes positions. Une partie de la presse libérale et même des feuilles conservatrices demandent grâce, pendant que d'autres journaux n'ont aucun ménagement. Ces derniers disent qu'on n'a pas d'égard pour un pauvre diable qui en est souvent à sa première faute et qui n'a que le tort d'être pauvre; pourquoi faire des faveurs à des hommes instruits, n'ignorant pas les lois?

MONASTERE DE NOTRE-DAME DES PRAIRIES

A quelques arpents du village de Saint Norbert, à l'orée d'un bois touffu, les Trappistes viennent d'ériger un monastère, qui sera non-seulement pour la paroisse, mais encore pour toute la province, une source de bénédictions.

Ce qu'ils ont été ailleurs, ces saints religieux ne peuvent manquer de l'être ici. Celui qui a quelque peu lu, comprend ce que sont ces travailleurs silencieux. En Europe, il y avait des landes incultes dont personne n'osait s'approcher. Un bon jour on voyait arriver trois ou quatre robes de bure; puis le sol se remuait, et des sueurs fécondes et des prières plus fécondes encore venaient en quelques mois changer l'aspect de toute une région. En refaisant sa route le voyageur s'arrêtait étonné; là où il avait trouvé la désolation, il voyait la fertilité. S'il était fatigué, à la tombée du jour, une cloche aux tintements joyeux arrivait à ses oreilles comme une voix amie. Il se savait à l'instant chez lui, car ce que les bons religieux se refusent à eux-mêmes ils le réservent pour l'hôte que la Providence leur envoie. On ne lui demande pas où il va, d'où il vient, ce qu'il croit. On ne s'occupe que de sa fatigue, de ses misères. S'il est blessé par le monde, découragé, il trouve toujours là une oreille amie pour recevoir ses confidences et des paroles de consolation. Que de désespoirs sont allés expirer au seuil de ces saintes maisons. Nous avons lu souvent de ces hommes que le découragement dirigeait à la rivière, mais qu'une Providence miséricordieuse menait à la Trappe.

L'établissement que l'on vient de fonder à Saint-Norbert sera, nous le répétons, une source de bénédiction pour la province. L'agriculture sera régénérée par eux, si nous pouvons nous exprimer ainsi. Il n'y a pas de meilleur collège d'agriculture qu'un monastère de Trappistes.

Hier nous avions l'avantage de nous rendre au nouveau monastère pour assister à la bénédiction. Un convoi spécial de la compagnie du Northern Pacific venait déposer les voyageurs tout près du monastère. Un sentier et un pont avaient été pratiqués pour la circonstance. Inutile de dire que la réception a été des plus cordiales. Sa Gradeur Mgr. l'Archevêque fut reçu au débarcadère spécial par M. le curé Ritchot, les révérends pères et frères trappistes. Une chaise à porteur attendait le vénérable prélat pour le conduire au monastère.

A part les citoyens et les dames de Saint-Norbert, voici la liste aussi exacte que nous avons pu nous procurer de ceux qui étaient présents: Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque, le Rév. Père Camper, provincial des Oblats, les RR. PP. Royer, Fox, Maisonneuve, O. M. I., Dom Benoit, MM. les curés Fillion, Cherrier, le Rév. Père McCarthy, M. le curé Campeau, M. l'abbé Beaudry, M. l'abbé Bourdeau, M. le curé Jolys, M. l'abbé Rocan, M. le curé Pelletier, M. l'abbé Barré, M. l'abbé Odwyer, Frère Boisramé, Frère Xavier, principal de l'Académie Sainte-Marie, M. Godard, trois sœurs de la charité de Saint-Boniface, les Honorables Juges Dubuc et Prud'homme, M. T. A. Bernier, Dr Barrett, MM. Jérôme, M. P. P.; J. Lecomte, V. Mager, O. Monchamp, Guillemette, Cinq-Mars, M. et Madame Dumouchel, M. et Madame Prieur, Madame Turenne, MM. Green, L. J. A. Lévêque, Kéroack, F. Cloutier, P. G. Cloutier, Mademoiselle Monchamp, MM. Morden du *Free Press*, Bélanger du *Manitoba* et plusieurs autres.

Mgr l'Archevêque immédiatement après l'arrivée fit la bénédiction du monastère, puis une messe basse fut célébrée par le Rév. Père Paul, Trappiste, ayant pour servant deux frères.

Mgr était assisté au trône par le Rév. Père Camper et M. le curé Fillion. Il y eut chant avec accompagnement d'harmonium.

Dom Benoit a prêché un éloquent sermon d'après le texte "*Hæc dies quam fecit Dominus.*" Nous regrettons de ne pouvoir reproduire cette belle page. L'œuvre des Trappistes et celle de tous les religieux de la règle de Saint-Benoit a été expliquée avec clarté, avec preuves historiques. Il a fait comprendre ce qu'était la vie religieuse qui est la vie évangélique par excellence, d'après cette parole de Notre-Seigneur: Si vous voulez être parfait, distribuez vos biens aux pauvres et suivez-moi. Puis a dit le savant prédicateur: "L'ordre de Saint-Benoit a toujours été un pilier de l'Eglise. Dans les temps de calamité, les religieux de cet ordre sont toujours venus de l'avant." Il a parlé de Saint-Bernard, cette lumière de l'Eglise, un des plus grands docteurs qui ait jamais existé, cet humble dont la grande voix était comme l'oracle du monde connu, puis encore de l'abbé de Rancé le réformateur, le fondateur de la Trappe. Ce sermon a été écouté avec un vif intérêt.

A l'issue de la messe le Père Paul présenta à Mgr l'Archevêque l'adresse suivante:

Monseigneur,

C'est pour moi un devoir bien doux de prendre aujourd'hui la parole devant Votre Grandeur pour vous exprimer, au nom de notre Révérend Père Abbé, au nom de mes frères et en mon propre nom, la reconnaissance que nous vous devons à tant de titres. Une voix plus éloquente et plus autorisée que la mienne avait été désignée pour vous payer ce tribut d'hommages, mais Dieu dont les desseins sont impénétrables en a décidé autrement, et il a jeté un regard sur moi, quoique je sois bien indigne et bien incapable de remplir convenablement une telle mission. C'est bien le cas de dire avec la sainte Ecriture: Le Seigneur a choisi ce qu'il y a de plus faible et de plus misérable pour accomplir son œuvre.

Que vous dirai-je donc, Monseigneur, qui puisse approcher de la grandeur de vos mérites? Que dirai-je pour édifier cette honorable assemblée qui se presse autour de son premier Pasteur? Sinon que nous avons devant nous l'Homme de Dieu, l'Apôtre infatigable qui a passé toute sa vie à travailler à la gloire de Dieu et au salut des âmes; qui pour ramener au bercail des brebis égarées, n'a pas craint de s'exposer aux dangers les plus imminents; qui, pendant quarante-sept années de mission, a parcouru le Nouveau-Monde, prêchant Jésus-Christ et par sa parole si douce et si éloquente, et encore plus par ses exemples admirables de vertu, supportant gaîment pour l'amour de son Divin Maître et de ses frères le froid, la faim, la fatigue et toutes les épreuves inséparables de cette vie apostolique.

Toutes les œuvres innombrables et si magnifiques que vous avez accomplies, Monseigneur, parlent assez d'elles-mêmes et sont un éloge mille fois plus éloquent que celui que ma faible plume pourrait vous donner. Je n'essaierai donc pas d'énumérer ici toutes les œuvres admirables dont votre vie est remplie. Qu'il me soit seulement permis d'attirer l'attention des personnes qui vous environnent, sur la pensée si religieuse que vous avez eue d'établir dans ces pays si lointains des enfants du grand saint Bernard, pour donner aux fidèles qui sont confiés à vos soins paternels des exemples de prières et de mortification.

Puissions-nous, Monseigneur, accomplir heureusement notre mission et répondre au but si religieux que vous vous êtes proposé! Puissions-nous être pour toutes les âmes qui viendront visiter ce monastère un sujet d'édification et un moyen d'arriver plus sûrement au bonheur éternel! Puissions-nous aussi, à l'exemple de nos premiers frères, faire fleurir l'agriculture dans ce beau pays du Manitoba, dont le sol si riche et si fécond ne demande qu'à produire d'abondantes moissons! Puissions-nous enfin, par l'exemple de notre travail, inspirer aux heureux habitants de ces contrées, le désir de s'attacher à leur noble condition de cultivateurs, dans laquelle ils jouissent d'un bonheur qu'ils chercheraient peut-être vainement dans toute autre condition.

Merci, Monseigneur, merci mille fois des sacrifices si généreux que vous avez faits pour l'édification de ce monastère; merci d'avoir bien voulu venir vous-même, malgré vos souffrances et vos infirmités, donner votre sainte bénédiction à notre nouvelle maison.

Permettez-moi, Monseigneur, de remercier aussi le saint et vénérable Pasteur de cette paroisse qui vous a si bien secondé dans cette œuvre et qui, depuis notre arrivée dans cette bonne paroisse de Saint-Norbert, nous donne une si généreuse hospitalité. Merci enfin à toutes les personnes qui ont bien voulu venir rehausser cette cérémonie de leur honorable présence. Puissent-elles emporter de cette fête un souvenir qui les élève vers Dieu et qui leur inspire le désir de travailler avec ardeur à la sanctification de leurs âmes.

Frère Marie-Paul, ptre.

J'accepte, a dit Sa Grandeur, les remerciements que vous me faites. Ce monastère est un don du ciel où l'on enseigne la voie qui y mène. Il y a 35 ans que je désire l'établissement de cet ordre dans l'archidiocèse. A M. le curé Ritchot est due la fondation du monastère. Depuis dix ans, M. le curé Ritchot n'a cessé de faire retentir aux oreilles de Monseigneur le mot "Trappistes," ce mot qu'il avait dans le cœur depuis 35 ans. Et ceux qui connaissent M. le curé de Saint Norbert savent qu'il ne révèle ses pensées qu'une fois décidé de les mettre à exécution. Sa générosité a été admirable,—c'est lui qui a donné le terrain nécessaire—et c'est un beau don, 1,500 acres de terre où les bons religieux seront on ne peut mieux placés pour faire le bien et donner à Saint-Norbert et à la province un exemple fertile en résultats excellents. Il remercie M. le curé au nom de l'Eglise et au nom de la nationalité française.

Ceux qui ont vu hier le nouveau monastère concourront avec Monseigneur et diront avec lui que les remerciements de tous lui sont dus pour cette œuvre, la plus belle école dont il pouvait doter sa paroisse. A lui et à Monseigneur l'archevêque la gloire de cette fondation.

Après cette adresse et la bénédiction de Monseigneur, on se rendit aux tables de réfection que les dames de Saint-Norbert avaient chargés de mets appétissants. Le service ne laissait rien à désirer et les voyageurs affamés ont fait honneur à la cuisine des bonnes dames de Saint-Norbert.

Un bon mot en passant à M. et à Mme Prieur qui ont aidé les organisatrices du dîner.

Dans l'après-midi M. P. G. Cloutier présenta une adresse aux Révs. Pères Trappistes, les remerciant de leur arrivée à Saint-Norbert, remerciant aussi M. le curé Ritchot de sa participation si désintéressée.

M. le curé Ritchot, le Rév. Père Paul répondirent à cette adresse.

Son honneur le juge Dubuc parla des bienfaits que les Ordres religieux, les Oblats, les Jésuites, les Chanoines de l'Immaculée Conception avaient déjà rendus dans le pays, bien que les Trappistes continueront et développeront.

Le départ de Saint-Norbert eut lieu par le train régulier de 4 heures p.m.

Nous donnons les noms des religieux qui sont actuellement à Saint-Norbert:—Père Paul, supérieur; Père Cléophas, Frères Autoine, Alphonse et Urbain.

Les batiments ont été érigés par M. G. Cinq-Mars, entrepreneur de cette ville. L'édifice principal a 36x66, deux étages et toit mansard. Au premier, il y a le réfectoire, la cuisine, le garde-manger, le laboratoire, l'économat et le parloir. Au deuxième, la chapelle, la sacristie, 6 chambres d'hôtes, salle du chapître; mansardes, dortoir et lingerie. Il y a aussi une addition de 18x34 pieds comprenant les communs et le hangar à bois. Tous ces batiments sont très bien érigés et font honneur à l'entrepreneur, M. Cinq-Mars.

Nous sommes heureux d'avoir pu assister à une cérémonie qui fera époque à Manitoba. Nous n'avons assister qu'à la dédicace du monastère; bientôt nous serons les témoins heureux de l'œuvre conjointe de Sa Grandeur et M. le curé Ritchot.

Nouvelles Religieuses

On écrit de Rome à *L'Univers*, en date du 20 septembre:

On a annoncé que Mgr Satolli, président de l'académie des Nobles ecclésiastiques, était envoyé aux Etats-Unis pour représenter le Saint Père aux fêtes colombiennes de Chicago; je crois savoir que la mission de l'illustre prélat a un but bien plus important. On se rappelle la question soulevée aux Etats-Unis à propos des écoles cédées par Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul de Minnesota, à deux municipalités de son diocèse, et d'une décision de la Propagande qui déclara *tolerari posse* en certain cas la méthode suivie en cette occasion par Mgr l'archevêque de Saint Paul.

Malgré cette décision, les esprits ne s'étant pas complètement calmés, le Saint-Père aurait décidé que la question serait étudiée et examinée sur les lieux par un personnage qui, en sa qualité d'étranger, serait tout à fait sans prévention, et par conséquent complètement impartial. Telle serait précisément la mission confiée à Mgr Satolli, qui, doué d'un talent et d'une prudence exceptionnels, pourra d'autant mieux s'en acquitter, qu'il est déjà bien connu par l'épiscopat américain, ayant représenté le Saint-Père à l'inauguration de l'université catholique de Washington.

Un grand nombre de prêtres se sont réunis à l'archevêché de Montréal mercredi dernier pour présenter à Mgr Fabre leurs hommages et leurs vœux de fête. M. le grand vicaire Bourgeault a lu une adresse au nom de ses confrères. Monseigneur a nommé ensuite quatre nouveaux chanoines; deux titulaires, M. Bourgeault avec le titre de doyen du chapitre, et M. W. C. Martin, et deux honoraires: M. Piché, curé de Lachine et M. Savariat, chapelain de l'asile Saint-Benoit Joseph Labre.

L'ACADEMIE PROVENCHER

Les Révérendes Sœurs directrices de l'Académie Provencher nous prient de remercier en leur nom Messieurs les Commissaires de leur générosité lors de la célébration du 4ème centenaire de Colomb. Ces Messieurs ont gracieusement fait les frais de l'illumination et aussi donné aux élèves une collation qui a été très appréciée. N'eût été le mauvais temps, les élèves seraient allés saluer M. le Maire et MM. les Commissaires à leur demeure respective.

Toute la population de la ville sait gré aux Révérendes Sœurs de ce qu'elles ont fait pour rehausser l'éclat de la fête.

On vante beaucoup la discipline des écoles publiques, mais rien ne peut approcher, croyons-nous, de la patience, de la persévérance qu'il a fallu pour discipliner les si jeunes enfants de l'école de Saint-Boniface et leur apprendre le rôle qu'ils ont si bien tenu le 12 octobre dernier.

BAZAR DES PETITS SAUVAGES

Après avoir obtenu l'autorisation voulue, M. l'abbé Lavigne le dévoué principal de notre belle Ecole Industrielle, est à organiser un bazar au profit de la chapelle de l'école et des jeux de ses intéressants élèves. Cette petite fête à laquelle tous sont conviés s'ouvrira lundi soir, le 24, pour se terminer le 27.

Une élection entre Mesdemoiselles O. Gosselin et M Gingras promet beaucoup, car une cabale des plus actives est déjà commencée de part et d'antre. Le programme des concurrentes peut être accepté par tous, aussi partisans qu'ils puissent être. A l'œuvre, politiciens! Nous vous donnons l'assurance, car nous en avons la promesse, quelque soit le résultat, il n'y aura ni décompte, ni contestation. La liste des électeurs est aussi large que possible; la seule qualification requise est un cinq cents, et autant de votes que de cinq cents pour chaque électeur.

Les petits sauvages nons donneront chaque soir une petite représentation. C'est certain que ce sera très amusant. Venez une fois et dites-nous en des nouvelles.

Tous les amis de l'Ecole Industrielle (nous en sommes tous) se feront un plaisir, et c'en sera un véritable, d'aller à cette petite fête de la charité où ils sont cordialement convoqués et seront encore plus cordialement reçus.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès verbal de la 26ième séance du Conseil de la ville de Saint-Boniface; étant un ajournement de la 17ième séance régulière tenue le 3ième jour d'Octobre, A. D., 1892.

Présents:—Son Honneur le Maire au fauteuil, et MM. les conseillers Lecomte, Buron, McAnnany, Deschambault et Rocan.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lues: Une lettre de M. J. T. Dumouchel, agent *re* les polices d'assurance sur les bâtisses de l'Hotel de Ville. Les soumissions suivantes, pour les bâtisses de l'Exposition sont ouvertes: M. Halpenny, $2,550; A. Marcoux, $2,700, ou en exceptant la clôture, la bâtisse principale et l'office, $900; P. F. Soucy, $800 pour toutes les bâtisses exceptant la bâtisse principale, l'office et la clôture; Honoré Pariseau, $30 pour deux bâtisses.

Les comptes suivants sont déposés sur la table:—*Le Manitoba*, $1.00 pour abonnement du 31 octobre 1891 au 31 octobre 1892. "La Cie Canadienne de Publication" pour diverses impressions $34.50. Ed. Guilbault pour divers, $13.75, et pour réparations à la toiture de l'Hôtel de Ville, $25.70. Jos. Letendre, pour avoir enterré le cadavre d'un cheval, $3.00.

Les différentes soumissions pour les bâtisses de l'Exposition sont laissées sur la table.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller McAnnany,

Que les comptes suivants soient payés: *Le Manitoba*, $1.00; "La Cie Canadienne de Publication," $34.55. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lecomte,

Que les comptes de M. Ed. Guilbault pour $13.75 et $25.70 soient acceptés et payés. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Rocan, appuyé par M le conseiller Deschambault,

Que le compte de M. Jos. Letendre pour $3.00 soit accepté et payé. Le trésorier doit retenir de ce montant la balance de compte que ce Monsieur doit à la ville. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller McAnnany,

Que le Greffier reçoive instruction d'écrire à M. Austin de Winnipeg, lui demandant s'il serait consentant de payer le coût des réparations à la herse; réparations devenues nécessaires après l'usage qu'il en a fait. Ce montant devra couvrir le louage de la dite herse. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron,

Que les Polices d'assurance sur les bâtisses de l'Hôtel de Ville, expirant le 31 octobre, soient renouvelées avec les mêmes Compagnies, au taux de 2½ 0/0 pour trois ans. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron,

Que M. le conseiller McAnnany soit chargé de représenter la Corporation à la vente de terrains pour taxes, qui doit avoir lieu demain le 4 courant, avec pouvoir d'acheter les terrains qui ne seront pas vendus. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron,

Que le règlement No. 101 intitulé "Règlement pour fixer le taux des taxes municipales, spéciales, scolaires et de district pour l'année 1892," subisse sa première lecture. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Rocan, appuyé par M. conseiller Deschambault,

Que la séance se lève et la séance est levée.

Séance du 10 octobre.

Procès-verbal de la vingt-septième séance du conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la dix-huitième séance régulière tenue le 10 octobre, A.D. 1892.

Présents:—Son honneur le maire au fauteuil, et MM. les conseillers Lecomte, Buron, Lauzon, McAnnany, Lamontagne, Bedard, Deschambault et Rocan.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lues: une lettre de J. T. Dumouchel, agent d'assurance, renfermant deux reçus en renouvellement des polices sur les bâtisses de l'Hôtel de Ville; une lettre de M. Halpenny *re* sa soumission sur les bâtisses de l'Exposition.

Les comptes suivants sont déposés sur la table: Jos. Letendre, $3.00, enterrement du cadavre d'un cheval; Napoléon Bergeron, $2.60, réparages au puits; Régis Péloquin, $2.00, voyage ordonné par M. le constable; Horace F. Despars, 75 cts, pour divers; rôle de paye No. 17, $5.70; rapport de police pour le mois de septembre, donnant une recette de $1.50 et des dépenses au montant de $4.30.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Lecomte, que le compte de M. Régis Péloquin soit réduit à $1.00, et que le trésorier soit autorisé à lui en payer le montant tel qu'amendé. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lecomte, que le rôle de paye No. 17, au montant de $5.70, soit reçu et payé. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Rocan, que les comptes suivants soient approuvés et payés: Napoléon Bergeron, $2.60; H. F. Despars, 75 cts. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Rocan, appuyé par M. le conseiller Deschambault, que le compte de M. Letendre, pour $3.00, soit approuvé et payé. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Bédard, que le rapport de police, pour le mois de septembre, soit reçu et que le montant des dépenses y-mentionnées soient payées. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller McAnnany, que le règlement No. 102, pour amender le règlement No. 50, concernant les licences, subisse maintenant sa première lecture. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Lamontagne, que le règlement No. 103, pour amender le règlement No. 28, concernant la protection contre les incendies, subisse maintenant sa première lecture. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller McAnnany, qu'une somme additionnelle de $700 soit ajoutée aux $2,300 déjà votées comme octroi municipal pour l'année scolaire finissant le 30 juin 1893. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lauzon, que le greffier soit chargé d'écrire aux autorités de la "Norwood Improvement Coy," leur demandant s'ils se chargeraient d'aplanir la côte du nord du marais, au bout de l'avenue Taché. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Lamontagne, que des soumissions seront reçues aux bureaux du trésorier, jusqu'à lundi prochain au soir, le 17 courant, pour ouvrir la rue Montcalm, depuis la rue de la Mission jusqu'à la rue Salaberry, dans le quartier No. 1. Les plans et devis sont maintenant visibles aux bureaux du trésorier pour information, le conseil ne s'engageant à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Rocan, que le trésorier soit autorisé à appliquer la somme de $10 aux frais de l'illumination de l'Hôtel de Ville, à l'occasion du 400ème anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller McAnnany, qu'une pompe aspirante et foulante soit achetée pour le puits dans le quartier No. 1. Le prix de la dite pompe ne devant pas excéder $30. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M le conseiller Lamontagne, que les règles du conseil soient suspendues et que le règlement No. 101 subisse sa deuxième lecture. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Lamontagne, que M. le maire laisse le fauteuil et que le conseil se forme en comité général.

M. le maire appelle M. le conseiller Deschambault à présider au fauteuil.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Lamontagne, que le comité se lève et que M. le maire reprenne le fauteuil.

M. le conseiller Deschambault fait rapport que le règlement No. 101 est accepté par le comité général, sans amendements.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Lamontagne, que le rapport du comité général soit accepté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Lamontagne, que les règles du conseil soient de nouveau suspendues, que le règlement No. 101 soit maintenant lu une troisième fois et passe sous son titre. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Rocan, appuyé par M. le conseiller Deschambault, que la séance soit ajournée à lundi prochain, 17 courant, à l'heure et au lieu des séances régulières. Agréé.

Et la séance est ajournée.

PERSONNEL

M. Réné Gatine, agronome de Segré, département de Maine-et-Loire, France, est arrivé la semaine dernière et parti hier pour aller visiter la paroisse de Saint-Laurent, Lac Manitoba.

M. J. E. D'Aoust, marchand du Lac-des-Chênes, est passé à Winnipeg samedi, venant d'un voyage dans la province de Québec. Les nombreux amis de M. D'Aoust apprendront sans doute avec plaisir qu'il s'est choisi une charmante compagne dans la personne de Melle Amelia Langevin, de Saint-Thimothée. Nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

M. H. Martineau est retourné chez lui, à Manitoba House.

Le Rév. Père Drummond, S. J., fera une conférence lundi prochain, à Brandon, sur Christophe Colomb.

MM. W. F. Gouin et Arthur St-Laurent, ingénieurs du gouvernement fédéral, de Winnipeg, sont actuellement à Edmonton, occupés à l'arpentage d'un site pour un pont sur la Saskatchewan.

M. Mollot est parti samedi avec sa famille pour aller s'établir à Fannystelle, où il a fait l'acquisition de la propriété de M. A. Véronneau.

Madame O. Manseau a laissé Saint-Boniface pour Saint-Malo.

MM. J. N. Gaudet, L. Marlard, P. H. Richard, D. Guichon sont revenus du Dakota.

Nous avons apris avec grrad plaisir la nomination de notre ami M. J. C. Auger, secrétaire-trésorier de la ville, à une position dans le département des douanes à Winnipeg. M. Auger est déja au devoir. Nos plus vives félicitations.

M. l'abbé Lajeunesse est arrivé de la province de Québec ces jours derniers pour travailler dans l'archidiocèse. On nous informe qu'il a été nommé chapelain du pensionnat.

VENTE DE TERRES D'ECOLE.

AVIS est par les présentes donné que c'est l'intention du Département de l'Intérieur de tenir une vente de terres d'écoles dans la province de Manitoba, le ou vers le 1er Janvier prochain.

La vente se fera à l'enchère publique et aura lieu dans les Cités de Winnipeg et de Brandon et à tels autres endroits convenables, tel qu'il pourra être ci-après mentionné.

Il sera donné avant la vente avis suffisant des dates et endroits auxquels elle aura lieu et il sera fourni des listes complètes des terrains.

Dans l'intervalle, l'on pourra se procurer à demande, des listes préliminaires sujettes à altération, de temps à autres, au fur et à mesure que les rapports des inspecteurs des terres d'écoles seront reçus, tant qu'aux lots à vendre qu'au prix réservé, en s'adressant au Secrétaire du Département de l'Intérieur à Ottawa, ou au Commissaire des Terres de la Puissance de Winnipeg.

Comme le public ne semble pas être au fait que le Département de l'Intérieur qui est chargé de l'administration de ces terres, est tenu de faire tout en son pouvoir pour empêcher qu'elles ne soient illégalement occupées, l'on a crû nécessaire d'intimer ce fait et divulguer autant que faire se peut, que des actions en loi seront intentées après la vente ci-dessus mentionnée contre toutes personnes qui pourront s'arroger le droit d'occuper ou de cultiver ces terres ou aucune partie d'icelles.

Les terrains en question seront offerts en vente, sans égard aux améliorations que l'on pourrait alléguer s'y trouver, et dans aucun cas la valeur de ces améliorations ne sera donnée à la personne qui pourra alléguer les avoir faites.

Par ordre,

JOHN R HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 4 Oct. 1892. } 1i 19-10-92

Choses et Autres

Les cérémonies de la dédicace des bâtisses de l'Exposition Colombienne à Chicago, commenceront aujourd'hui et dureront jusqu'à dimanche. Ce sera quelque chose de grandiose, paraît-il.

M. Xavier Marmier, de l'Académie Française, vient de mourir. M. Marmier était connu comme voyageur et littérateur.

Depuis son voyage en Canada, en 1847, M. Marmier n'a cessé de porter au Canada le plus vif intérêt. Tous les Canadiens qui visitèrent Paris étaient les bienvenus et recevaient de sa part la plus large hospitalité. Le Canada perd en lui un ami sincère qui a le plus contribué à le faire connaître en Europe. M. Marmier s'est éteint à l'âge patriarcal de 85 ans.

On nous annonce que Clifford Calverley, de Toronto, jeune homme de 22 ans, vient de faire la traversée au-dessus des chutes Niagara, sur un fil de fer de trois quarts de pouce de diamètre. Le trajet a été fait en 6 minutes et 8 secondes, ce qui ne s'était pas encore vu.

Chronique Locale.

—Nous avons eu un fort orage de tonnerre dans la nuit de dimanche.

—M. D. D. Burke a été nommé assistant préfet du pénitencier de Manitoba, en remplacement de M. Macdonell, démissionnaire.

—Les cours de l'école de médecine ont recommencé à Winnipeg. M. Alfred E. Versailles, B. A., de Saint-Boniface, est au nombre des étudiants qui suivent ces cours.

—Le vent violent que nous avons eu pendant toute la journée de lundi a brisé le pont Norwood. Une couple de chalands sont remplis d'eau et un autre est allé s'échouer en face de la maison Vicariale des RR. SS. de la Charité.

—La commission qui fait une enquête sur l'opportunité d'adopter une loi de prohibition au sujet de la vente et de la fabrication des liqueurs alcooliques, après avoir eu des séances dans les provinces de l'est, continuera son enquête à Winnipeg ces jours-ci. Nous regrettons vivement que M. Gigault, ancien député de Rouville, qui est un des commissaires, ne puisse pas venir. Il en est de même du président de la commission, Sir Joseph Hickson.

—Les fabricants du "Myrtle Navy" demandent que l'on fasse l'étude la plus scrupuleuse de la qualité de leur tabac. L'expert à qui ses sens exercés enseignent à reconnaître la qualité exacte du tabac, et le fumeur qui en juge par son expérience en le fumant en arriveront tous deux à la même conclusion, qu'il est de la qualité la plus élevée que l'on puisse trouver. Il est fait de la meilleure feuille du tabac de Virginie et fabriqué avec le plus de soin possible.

—Les feux de prairie ont fait de grands ravages, mais les fortes pluies de ces jours-ci les ont probablement tous éteints. Nos cultivateurs doivent toujours se tenir sur leur garde, car il s'en suivra de grands dommages et même des accidents sérieux. Il faut de toute nécessité labourer autour des batiments et des meules de grains ou de foin. Dans le Dakota le feu a parcouru la prairie sur une largeur de 15 milles, et hommes et bêtes ont fui à toute vitesse pour sauver leur vie.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne des Chênes,

17 octobre.—Le 12 octobre dernier, tous les enfants des cinq arrondissements scolaires de notre paroisse, après avoir assisté à la grand'messe, se sont rendus à la grande salle du couvent où les Révérendes Sœurs aidées de quelques dames leur avaient préparé un superbe dîner. A la grand'messe la collecte a été faite faite pour l'œuvre de la Sainte Enfance.

—Le moulin à farine de M. L. G. Gagnon sera prêt la semaine prochaine. De grandes améliorations et réparations ont été faites à notre moulin à farine qui sous la direction d'un meunier expérimenté, reprendra sa réputation des jours d'autrefois.

—Les battages se termineront la semaine prochaine.

—Les pluies de la semaine dernière sont tombées à temps pour éteindre les feux qui menaçaient de détruire les bois qui environnent Sainte-Anne.

LaBorderie,

29 septembre—Dans un de vos derniers numéros, vous avez donné l'hospitalité à un article où l'on parlait longuement de notre petit village de Saint-Malo. Je viens aujourd'hui vous demander la même faveur et parler à mon tour de ce qui fait le plus bel ornement de notre paroisse, de son église tout dernièrement, non pas achevée, mais améliorée. Grâce au zèle de son jeune et dévoué pasteur et à la générosité de ses paroissiens, elle a pu recevoir plus dignement l'Hôte Auguste qui veut bien en faire sa demeure, mais elle n'est pas encore assez digne de Lui; aussi veut-on l'embellir et, dans ce but, a-t-on organisé un bazar ou vente de charité. Je voudrais contribuer de mon mieux à cette œuvre, et c'est pour cette raison que je vous envoie ces quelques lignes qui, je l'espère, seront bien reçues de vos lecteurs généreux et de vos aimables lectrices. Selon la coutume du pays, qui est celle, d'ailleurs, de bien d'autres, lorsque l'on organise un bazar, le curé de la paroisse où il doit avoir lieu, choisit parmi ses jeunes ouailles deux ou trois quêteuses qui vont de demeure en demeure, collecter les dons plus ou moins riches, selon la générosité et les moyens des donateurs. Je veux aujourd'hui, M. le Rédacteur, faire appel, par votre entremise, au bon cœur de tous ceux qui lisent votre intéressante feuille et leur dire, quoique ne les connaissant pas, en me servant des paroles d'un grand poète français :

Donnez, riches, l'aumône est sœur de la [prière.

Cet appel, je ne le fais pas en mon nom, mais au nom des jeunes filles dont j'ai parlé plus haut. Comme elles ne peuvent pas aller frapper à toutes les portes généreuses, surtout à celles des citadins, je me fais leur interprète auprès de ceux ou de celles qui voudront bien contribuer à la bonne œuvre dont elles sont les patronnes ou, pour me servir de l'expression consacrée, les "candidates." Elles vont, elles aussi, demander à leurs électeurs les votes qui, au rebours des candidats à la députation, consistent en sommes plus ou moins rondelettes, en billets de banque plus ou moins fournis et, comme récompense, elles ont de francs sourires aux lèvres, de joyeux mercis dans les yeux.

Ceci me rappelle une conversation entendue, il y a quelques années, dans une fête de charite, à Paris, conversation, comme vous devez bien le penser, entre jeune miss et jeune gentleman ; la jeune miss vendait des fleurs ; le jeune gentleman, après en avoir choisi une, remet à la jolie vendeuse—car elles sont toutes jolies les vendeuses—un billet de banque de cent francs, l'accompagnant de ces galantes paroles :

"—Pour vos jolis yeux, mademoiselle."

"—Merci, répondit aussitôt, sans se déconcerter, la jeune fille, merci, ceci est pour moi ; maintenant, donnez pour mes pauvres." Le jeune gentleman comprit et s'exécuta de bonne grâce. Si cela leur fait plaisir, M. le Rédacteur, vos lecteurs peuvent, comme ce jeune homme, doubler leur aumône en faisant une part pour les beaux yeux de la jeune fille, qui de loin leur tend sa main mignonne, une autre part pour Dieu qui leur rendra au centuple un jour dans l'idéale Patrie.

Si, comme j'ose l'espérer, ces quelques lignes sont bien reçues par ceux qui les liront, ils peuvent adresser leurs dons à Melle Florinda Caron, à LaBorderie P. O.—NOSTAG.

NAISSANCE

CHAMBERLAND—En cette ville, le 18 courant, Madame Elie Chamberland, une fille.

MARIAGE

D'AOUST-LANGEVIN — A Saint-Timothée, Qué., le 8 courant, M. Joseph Elzéar D'Aoûst, marchand du Lac-des-Chênes, Man., à Melle Amelia Langevin, fille de M. Auguste Langevin, de Saint-Timothée.

DECES

GLADU — A Sainte-Anne-des-Chênes, à l'âge de 79 ans, Geneviève Gladu, veuve d'Olivier Ducharme.

MAMOTHE—A Montréal, le 12 courant, à l'âge de 6 ans, 3 mois, Juliette, enfant de M. Alfred LaMothe, employé civil.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 4 Novembre prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat, pour la durée de quatre ans chacun, sur chacune des routes suivantes, à commencer du 1er janvier prochain :—

Arnaud et Dominion City, deux fois la semaine, distance calculée 9 milles.

Gretna et la station du chemin de fer, quatorze fois par semaine, distance ¾ mille.

Starbuck et la gare, deux fois la semaine, distance ½ de mille.

Des avis imprimés contenant plus amples renseignements relatifs aux conditions du contrat proposé et des formules de soumissions peuvent être obtenus au bureau de poste à Winnipeg et à ce bureau.

W. W. McLEOD, Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, Winnipeg, 2 Sept. 1892.

3i 5-10-92



Soumissions pour Bail de Paturages sur Certains Terrains de la Province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Soumission pour Bail de Pâturage pour Moutons, devant être ouverte le 7 Novembre 1892," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 7ième jour de Novembre prochain, pour un bail pour pâturage des moutons sur l'Ile de l'Elan (Elk Island), située près de la rive Sud-Est du Lac Winnipeg, dans la dite province, et contenant une superficie de 2410-94 acres plus au moins.

L'on pourra se procurer les règlements en vertu desquels le bail sera émis à ce département ou au bureau de l'agent des terres de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée, payable au sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le bail.

Les soumissions par télégraphe ne sont point prises en considération.

JOHN R. HALL, Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 13 Oct. 1892. } 1i 19-10-92

AGRICULTURE

LES CULTIVATEURS ET LA FERME EXPÉRIMENTALE

Un certain nombre de cultivateurs, suivant notre conseil et celui donné par d'autres journaux, s'étaient procuré du grain de semence de la ferme expérimentale d'Ottawa, l'hiver dernier, et l'ont semé au printemps. Cette semence ne leur a rien coûté et en général tous sont satisfaits du résultat qu'ils en obtiennent; jusqu'ici la ferme expérimentale n'a rien gagné avec cela, mais voilà que le cultivateur va être appelé à faire profiter la ferme expérimentale du résultat de son expérience. La ferme ne lui demande pas une partie de sa récolte, ni quelques centins pour la rembourser; ells demande simplement au cultivateur qui a semé de son grain de répondre aux questions suivantes, et nous espérons que personne n'y manquera. C'est une excellente occasion que nous avons de faire connaitre notre sol et de guider les directeurs de la ferme expérimentale sur le choix à faire des grains de semence appropriés à notre climat et nos terrains.

Répondons donc aux questions suivantes :

1. Quelle est la nature du sol dans lequel ce grain a été semé ?
2. Comment le sol a-t-il été préparé ?
3. Donnez la grandeur du terrain ?
4. Le grain a-t-il été semé à la volée ou en ligne ?
5. Date de la semence.
6. Date de la récolte.
7. Poids total du grain récolté.
8. Avez-vous remarqué de la rouille ?
9. Du charbon ?
10. Quelle est la qualité de la paille ?
11. Comment ce grain compare-t-il avec d'autres variétés sous le rapport de la hâtivité et du poids ?
12. Remarques.

Ecrivez les réponses en regard de chaque question, signez votre nom au bas avec votre adresse, et envoyez le tout *franc de port*, à cette adresse :

Ferme Expérimentale Centrale,
Département d'Agriculture,
Ottawa.

Cela vous procurera l'avantage de recevoir le rapport annuel de l'institution, un fort joli volume où vous trouverez d'excellente lecture pratique pour tout votre hiver.

MOYEN DE CONSERVER LE RAISIN

En Europe et aux Etats-Unis, on emploie le procédé suivant à la conservation du raisin, au-delà même d'une année :

On dispose des caisses en bois de 2 pieds carrés et d'une épaisseur suffisante pour qu'elles n'aient qu'un pouce à peu près de plus que la longueur des grappes ; avec soin de coller à l'intérieur de la boîte tous les joints de coins, partout où cela est nécessaire, des bandes de papier pour que l'air ne puisse y pénétrer. On suspend les grappes de raisin au couvercle de la boite par le pédoncule et en les espaçant convenablement pour qu'elles ne se touchent pas ; on referme ensuite le couvercle et on couvre toutes les fentes avec de pareilles bandes de papier. Cela fait, on perce avec une vrille l'un des côtés de la caisse, et on y introduit, à l'aide d'un soufflet fumigatoire, de la fumée de sucre que l'on fait brûler. Une once suffit pour chaque caisse de la grandeur indiquée ; on rebouche avec soin le trou qu'a fait la vrille.

On conserve les caisses dans un endroit exempt d'humidité, et où la température varie peu ; on les place les unes sur les autres en ayant la précaution de ne pas renverser les boites, c'est-à-dire de toujours tenir les couvercles en-dessus. La fumée de sucre en se condensant sur les raisins, forme à l'entour de la boite un vernis qui s'oppose à l'évaporation, et par la même raison à la moisissure. Il faut choisir des grappes saines et dont les raisins soient peu serrés.

NOTRE REPORTER No 13

Aujourd'hui — **Autrefois**

Rude métier que celui de *Reporter !* Rude besogne, celle d'avoir une fois par 24 heures à satisfaire la curiosité des 240,000 abonnés du *Manitoba !* Ouf ! quel esclavage ! Ils sont là, bouche béante, comme des nigauds, si vous n'avez pas un scandale, un meurtre, un terrible accident à leur donner en pâture, ils vous font les gros yeux. Il y a bien les étrangers à *interviewer !* mais, on n'a pas un personnage sous la main tous les jours, puis, ils ne veulent pas toujours parler, et quand ils le font, le plus souvent, c'est pour dire juste le contraire de ce qu'ils pensent. On a beau être rusé, on ne tire pas des rayons d'un concombre. Métier de chien ! Il faut être là, toujours à chercher ! chercher ! le meilleur chien ne lève pas le gibier quand il y en a pas !......

Une idée !. ....J'ai mon affaire ! Au diable le personnage ! Je vais m'adresser à grand papa. Il en connait bien long sur le bon vieux temps, le père Jean Chaussegros, et ce sera plus intéressant que les mensonges de ces beaux messieurs.

Contez-moi ça papa Chaussegros ?

—Ecoute mon fiston, me disait l'octogénaire, les choses ont bien changé depuis mon jeune temps. Quand j'épousai la *défunte*, y aura de ça 57 ans à la Saint Michel *qui vient*, y avait pas de chemins de fer, pas de bateaux à vapeur, pas de télégraphes, pas de ben d'autres choses. Si on voulait aller, tant seulement dans les paroisses de la Grand Rivière, pour voir nos parents, dans le temps des fêtes, c'était une grosse histoire ; on en parlait des mois d'avance. On attelait la *grise* sur la *calèche*, ou sur le *berlo*, selon la saison ; c'était ben des *ayeux* au départ et ben des réjouissances à l'arrivée. Aujourd'hui c'est pu ça, nos jeunes gens vont de Québec à Manitoba, de Manitoba à Québec, comme s'il s'agissait tout bonnement d'aller à la paroisse voisine. Tout est ben changé !

La diligence, les bateaux à voile ont été remplacés par les chemins de fer à la vapeur et à l'électricité ; par les télégraphes, les téléphones, les...... et que sais-je ! Les lampions, la chandelle au suif avec ses mouchettes ont été remplacés par l'huile à charbon, le gaz, l'électricité ; le briquet et le tondre par les allumettes chimiques ; la faucille et le javellier par la lieuse. La *babiche* et le *briquet* jouaient alors un grand rôle chez les habitants ! Tout ça, c'est ben beau, ça sauve ben de la misère, mais je peux pas oublier les choses du temps passé : le *métier à tisser*, le *rouet*, le *dévidoir*, la *babiche*, les *mouchettes*, le *briquet*, la *huche*, le *battoir*, le *brayeur*, les *trèmes* et les *quenouilles*......

—Vous oubliez, mon pauvre vieux, un changement plus important que tout cela !

—Quoi donc ? dit Jean Chaussegros.

—Le pauvre *sabotier* a été remplacé par le cordonnier, l'humble cordonnier par la manufacture et par ces splendides étalages de chaussures qui font l'ornement de nos villes.

M. Richard Bourbeau, dont le magasin somptueux est situé sur la rue Main, à Winnipeg, près de la Banque de Montréal, tient la palme dans la ligne des chaussures. Bon marché et grande variété. Tout ce qu'il y a de plus *fin de siècle* en fait de chaussures, de gants, de mitaines, de guêtres, de mocassins, etc., et servis par des commis français qui n'ont pas perdu cette bonne vieille politesse française qui distinguait nos pères.

Tout le monde le dit, ça doit être vrai, nous irons voir.

RAOUL TABOSSE.

Correspondance

[Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées par nos correspondants.]

UNE DERNIERE REPLIQUE

Fort-Alexandre, 3 Oct. 1892.

Monsieur le Rédacteur,

Dans l'intérêt du public en général, qui pourrait croire que votre correspondant, qui se dit "Sauvage" n'est qu'un menteur, et des Canadiens-français, signataires de la correspondance du 16 avril dernier, en particulier, je dirai que tout ce que j'ai écrit sur cette localité et ses habitants n'est que la stricte vérité et comme je ne crains nullement d'être contredit j'ai relevé le défi de ces lugubres personnages et en procédant logiquement je déclinerai mes nom et prénoms après qu'ils m'auront fait la politesse de décliner les leurs ; pas plus malin que çà, les drôles ! Ces gens ont une haute opinion d'eux-mêmes ; malheureusement pour eux, ils sont seuls à partager cette opinion. Ils me méprisent maintenant, pourquoi ? parceque je ne mens pas avec eux ; leur mépris me fait honneur et je serais fort chagriné s'il en était autrement. Voyez-vous, ces gens-là sont comme beaucoup d'autres : Quand on a besoin de quelqu'un on le loue, on le flatte, quand on voit qu'il n'y a plus rien à espérer, bernique, volte-face, le mépris Ceux qui méprisent leurs semblables sont eux-mêmes méprisables. Je plaindrais les pauvres étrangers qui seraient obligés de partager leur sort avec des gens pareils. Selon leur propre aveu fait à moi-même et à d'autres, ils ne peuvent pas s'entendre entre eux ; pourtant ils ne sont pas nombreux. Arrêtons-nous et revenons à nos moutons. Le but de cette polémique était de parler des avantages et désavantages de cette place au point de vue de l'émigration ; nous sommes loin du sujet qui, en réalité, n'intéresse que vos nombreux lecteurs ; heureusement pour eux que votre journal est là, car je vois avec plaisir dans chaque numéro qu'il y a des centaines de familles qui arrivent tous les jours et qui se fixent, les uns dans la vallée fertile de Qu'appelle, les autres dans les riches régions de l'Ouest. Par exemple, je n'ai jamais lu, ni vu, ni entendu dire qu'un groupe important se soit dirigé du côté de notre Réserve sauvage. Que voulez-vous, les goûts et les couleurs ne se discutent pas ; les uns aiment la pêche ou la chasse, les autres préfèrent la prairie. Allons, farceurs sinistres, parlez-nous donc de vos fermes, de vos milliers de minots de blé et des centaines de piastres que vous mettez tous les ans à la banque, et alors vous me convaincrez. Mais si on végète 10 ou 15 ans sur une terre sans pouvoir seulement rejoindre la piteuse somme de cinquante piastres pour obtenir sa patente, alors je crois que cela ne vaut réellement pas la peine d'arracher des souches ; cela ne paie pas, à mon avis. Qu'en pensez-vous, messieurs les Canadiens-français du Fort-Alexandre ?

SAUVAGE.